

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1592

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 33

À l'alinéa 2, après le mot :

« prévue »

insérer les mots :

« dès fin 2008 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement fixe un échéancier sur le court terme pour la réduction des produits phytopharmaceutiques et biocides.